

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées - RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Suez Environnement
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Agence Nationale de la Recherche - ANR (Investissements d'Avenir)
ANR – Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Programme Eurias (co-financé par la Commission européenne)
Organisation Internationale du Travail - OIT

Conférence

"La valorisation de l'esclave romain"

Mardi 18 février 2014

À 18 heures

Amphithéâtre SIMONE WEIL
5 allée Jacques Berque, Nantes

Avec

Gérard Minaud,

Chercheur indépendant en histoire
de la gestion, chercheur associé au
Centre Camille Jullian, Aix-en-
Provence, France et résident
2012/2013 de l'IEA de Nantes

Gestionnaire de formation initiale, Gérard Minaud a passé une vingtaine d'années à diriger des entreprises industrielles, depuis 1984. Pour répondre à ses questions sur l'histoire de la gestion dans l'Antiquité romaine, il a commencé, au milieu des années 1990, un deuxième cursus universitaire, en histoire. Cette démarche l'a conduit à soutenir en 2002 une thèse à l'EHESS, publiée en 2005 sous le titre *La comptabilité à Rome*.

Ce travail de recherche est la combinaison de son expérience de praticien avec ses études en histoire après avoir acquis une licence et un DEA dans cette discipline.

En 2002, il a quitté le monde de l'entreprise pour se consacrer à la recherche et à l'enseignement. Toujours mu par la curiosité de mieux connaître l'histoire de la gestion dans l'Antiquité romaine, il a préparé, à partir de 2005, un deuxième doctorat, en histoire du droit et des institutions. Cette thèse, soutenue en 2009 et publiée sous le titre *Les gens de commerce et le droit à Rome*, l'a amené à découvrir les œuvres de juristes médiévaux d'expression latine.

Thème

«Dans le monde romain, avoir des esclaves répondait à plusieurs besoins : économiques, domestiques ou sociaux. On pourrait parler d'esclaves de production, de confort ou de standing. Il n'y avait pas un seul profil d'esclave, ni par l'origine de cette personne, ni par l'utilisation qui en était faite, ni par le devenir qui l'attendait. Néanmoins, tout esclave avait un coût, d'acquisition et d'entretien ; en contrepartie, il servait son maître en assurant un travail ou des prestations. Un simple rapport comptable entre produits et charges aurait pu définir la valeur d'un esclave, toutefois des spécificités du monde romain écartent cette hypothèse dans de nombreux cas.

Un esclave pouvait en effet se reproduire, transmettre ses connaissances ou faire l'objet d'une spéculation à court terme en étant valorisé par le biais d'une formation professionnelle afin d'être revendu avec une plus-value. Sur du long terme, un esclave particulièrement habile en affaire constituait même un *capital risk*. Quand un maître affranchissait un tel esclave, le droit romain lui réservait, notamment, une partie de la fortune de son ancien esclave une fois décédé.

Comment donc valoriser un esclave en comptabilité dans l'Antiquité romaine, était-ce même seulement possible ou envisagé ?»

Gérard Minaud